

Semences

Au cours des dernières années, la production de semences a pris de l'ampleur étant donné les avantages comparatifs du Chili à l'égard d'autres pays intéressés à la reproduction des légumes.

Situé dans l'hémisphère sud, le Chili peut permettre à des entreprises installées dans l'hémisphère nord de poursuivre leurs activités et d'offrir un approvisionnement à l'année en raison de deux saisons estivales. Par ailleurs, le Chili présente le grand avantage d'être plutôt sous-exploité, de disposer d'un sol de très bonne qualité et de pouvoir facilement isoler une culture pour garantir la pureté qu'exige l'homologation d'une semence.

La main-d'oeuvre requise dans ce segment d'activité est importante pendant certaines périodes de production, mais ses coûts sont moins élevés que dans d'autres pays; il s'agit d'un avantage additionnel qui s'ajoute à l'avancement technique de la machinerie agricole du pays et au niveau de scolarité et de formation du personnel à chaque échelon.

Pour ces raisons, les entreprises nationales et étrangères ont tout intérêt à produire au Chili des semences artificielles d'une grande qualité génétique.

Dans ce domaine, la pomme de terre semble avoir obtenu un statut particulier.

En effet, depuis 1990, la superficie consacrée à la pomme de terre de semence a augmenté sans cesse pour atteindre 63 450 hectares en 1992-1993, dont 25 % dans la région X qui demeure la zone la plus importante pour cette variété; elle est suivie par les régions IX et IV.

Il faut souligner que le développement de cette culture revêt une très grande importance sur le plan phytosanitaire, étant donné la présence du nématode doré dans une grande partie des sols des régions du Centre-Nord et du Centre-Sud. Le Servicio Agrícola Ganadero (service de l'agriculture et du bétail) exerce un contrôle sévère de la culture et du transfert de cette culture racine dans les diverses régions du pays de façon à éviter le transport de pommes de terre cultivées dans la région nord du pays vers les zones du sud du pays non touchées par ce fléau, soit la région X, qui abrite les plus importantes cultures de ce légume et qui est aussi la source de nos cultures semencières.

De la même façon, les importations de semences et de cultures racine au pays sont rigoureusement supervisées par l'INIA (Institut de la recherche agricole), organisme d'État qui effectue, en quarantaine, culture d'espèces végétales sur le territoire national avant d'en approuver l'importation commerciale et qui exige le respect de toutes les règles sanitaires et de qualité qu'il définit.

Tous les produits en provenance du Canada sont exemptés de cette période d'isolement à l'arrivée au pays parce qu'il existe un protocole